
REDUCTION DECHETS

CROS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



RD 548 PARC CLUB DE L'ARBOIS
13480 CABRIES

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Catherine Mazzella
catherinemazzella@franceolympique.com

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes Côte d'Azur a décidé de s'inscrire dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations en Mai 2020.

Cette démarche va permettre au Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes Côte d'Azur de structurer sa stratégie Responsabilité Sociétale des Organisations, de l'intégrer dans son fonctionnement, et de développer une démarche d'amélioration continue tout en sensibilisant ses adhérents afin de les accompagner dans leur propre démarche.

Dans le cadre ce projet, le Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes Côte d'Azur a souhaité se rapprocher de l'ADEME Provence Alpes Côte d'Azur, acteur régional incontournable du Développement Durable.

Ce rapprochement est né du besoin du CROS Provence Alpes Côte d'Azur de monter en compétences et de s'entourer de « sachants » pour structurer sa démarche et également de la volonté d'interagir avec des acteurs territoriaux pour apporter un accompagnement de qualité à ses adhérents et enfin dynamiser le mouvement sportif sur cette thématique majeure et d'avenir.

LA RSO, CŒUR DE CIBLE DES ORGANISATIONS SPORTIVES

De part leur activité d'utilité sociale, leur statut associatif voire la délégation de mission de service public confiée aux fédérations, les organisations sportives mettent en œuvre des actions Responsabilité Sociétale des Organisations depuis toujours. La responsabilité sociétale est donc loin d'être une nouveauté pour le Mouvement sportif. Elle est inscrite dans son ADN.

La Responsabilité Sociétale des Organisations replace l'Homme au cœur des préoccupations des organisations et les engage de fait à prendre en considération, en lien étroit avec leurs parties prenantes, les impacts positifs et négatifs de leur activité sur leur environnement physique, matériel et humain.

La démarche du Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes Côte d'Azur consiste à entamer une démarche en interne pour monter en compétences dans le but de pouvoir proposer un accompagnement à ses adhérents (les ligues et les comités régionaux des disciplines délégataires et affinitaires). Le Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes Côte d'Azur en tant qu'organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif Français, a pour mission l'accompagnement des ses adhérents sur les thématiques déléguées (Sport-Santé, Citoyenneté, Professionnalisation Formation et politiques Publiques). Le Développement Durable prend de plus en plus d'ampleur dans la stratégie de développement et d'action du mouvement Olympique et sportif et étant transverse touche toutes ces thématiques.

Cette fiche action a été rédigée dans le cadre de l'accompagnement du Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes Côte d'Azur par RSE Sport. Cet axe d'action est primordial pour la structure et vise à favoriser la réduction des déchets au sein des locaux du Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes Côte d'Azur ainsi qu'au sein du Centre de formation qui se situe sur le même site.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Réduire les déchets produits au siège du CROS et dans le centre de formation

Résultats quantitatifs

En 2022, 135 L de verre et 1665 L d'emballages

En 2021, 45 L de verre et 945 L d'emballages

Résultats qualitatifs

L'équipe du Comité Régional Olympique et Sportif Provence Alpes Côte d'Azur et les autres occupants du bâtiment ont complètement intégré cette démarche. Un roulement s'est mis en place pour aller vider les déchets et chacun prend soin de trier les déchets.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Mise en place de poubelles de tri (verre et cartons / emballages) dans les bureaux du CROS ainsi que dans les locaux du centre de formation

Achat du machine à café à grains

Achats responsables : suppression des plastique à usage unique , choix de prestataires s'inscrivant dans une démarche eco-responsable (imprimeur, petit matériel de bureau...)

Sensibilisation des employés et élus grâce à la fresque des déchets

Suppression des plastiques à usage unique

Planning

Action mise en place depuis 2021

Moyens humains

8 salariés

Moyens techniques

Mise en place de poubelles de tri au sein des locaux et le centre de formation

Réduction des plastiques à usage unique

Achats en vrac si possible ou de produits avec des emballages à moindre impact

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Sensibilisation grâce à la fresque des déchets en interne

Affichage dans les locaux (bureau + centre de formation) concernant le tri sélectif

Mise en place des outils nécessaires : poubelles, charte achat responsable

Difficultés rencontrées

Résistance au changement

Manque d'information

Recommandations éventuelles

Ne pas hésitez à informer régulièrement les personnes concernées pour garder la motivation et faire rentrer ce mode de fonctionnement dans le quotidien de la structure

Mots clés

TRI A LA SOURCE | PREVENTION DES DECHETS | SAC POUBELLE | EMPLOYE | AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL | GESTION COLLECTIVE | ACCORD VOLONTAIRE | DIAGNOSTIC DECHETS | PLASTIQUE

Dernière actualisation

Avril 2023

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Emilie LE FUR

emilie.lefur@ademe.fr

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur